CSE réseau.3

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Janvier 2025

Situation générale de l'établissement

La directrice du Réseau a débuté ce CSE en déclarant que *« nous avons offert une meilleure visibilité au Réseau régional »*, et que *« quelles que soient les difficultés, l'offre de proximité a renforcé sa notoriété ».*

Voilà qui, d'entrée de jeu, amorçait les échanges autour du 1er point de ce CSE !

Retour sur la commission antennes numériques et linéaires

Les éditions ICI

En commission, un descriptif a été effectué sur la réalité vécue et les difficultés rencontrées. Par exemple les articulations entre le régional et le national (quand il s'agit d'enchaîner un sujet régional « léger » avec la libération d'otages à Gaza !)

En CSE, les élus ont réitéré le fait que beaucoup de sujets nationaux ressemblaient à ceux de •2 ou France Info. Nous sommes donc loin de la promesse du « prisme des régions », envisagée au départ.

La direction a redit que l'attribution des moyens en plus avait été à la main des directions régionales, et que le but, en premier lieu, était de renforcer la gestion des éditions.

Elle a redit également qu'elle ne niait pas le fait qu'il y avait encore des difficultés au niveau des conditions de travail à certains endroits, mais qu'elle continuait à travailler pour mettre en place des organisations qui allègent les charges (afin qu'elles soient supportables).

Les élus ont regretté que les audiences (dont certaines sont en baisse, même si elles sont globalement stables) n'aient pas pu être évoquées en détail. Le point sera donc réabordé.

Quant à l'autonomie des régions, cela se traduit par la suppression d'une équipe à certains endroits (compensée par davantage de national) mais aussi par la transformation de sujets nationaux en off (pour faire davantage de place au local).

Rapprochement et collaboration avec france bleu

Une perte d'identité pour notre chaîne ?

C'est le sentiment de bon nombre d'élus, quand la signalétique de certains bâtiments perd son « •3 » légendaire pour être remplacé par « ICI ». C'est un peu « l'effacement » qui est en marche !

Une différence est constatée par rapport à France Bleu : alors que la radio perd totalement son nom, ce n'est pas tout à fait pareil à la télé !

Concernant le sujet des sites internet, les choses sont claires : nous allons continuer à traiter, comme aujourd'hui, les actualités régionales sur le site France Info (avec des contributions qui représentent entre 35 et 40% des publications). Ce qui est fait sur le site ICI, c'est autre chose : de l'ordre de 10 papiers par jour, issus de sujets de locales, et écrits par des coordonnateurs centraux. Les rédacteurs en chef des locales sont informés en amont que tel sujet va faire l'objet d'un article.

Et la fréquentation des sites n'a rien à voir : 40.000 vues depuis octobre sur ICI, contre 90 millions de visites sur France Info.

Les émissions et les PAE

Nos PAE sont essentiellement des retransmissions sportives : 121 en 2024, et 122 en 2023 (contre 150 en 2022 !).

La problématique est le nombre de contenus confiés au privé, alors que les équipes techniques en interne sont souvent sous-employées.

La réponse qui nous est apportée : ce ne sont pas les mêmes budgets !

A ceci près que c'est quand même France TV qui construit l'intégralité de son budget, et qui a cette obsession de la baisse des ETP !

Les élus ont dénoncé ce fait (qui a pour conséquence que de nombreux techniciens sont en bore out, tandis que des journalistes sont fatigués par manque de diversité d'activités, et parce qu'ils sont cantonnés à l'actu !).

Le numérique (l'édito, les moyens, les objectifs, et les missions des charges d'éditions numériques)

Au cœur du débat, il y a le fait que les CEN peuvent effectuer du tournage et du montage ! *« Mais pas de la même façon »* nous dit la direction : un module tourné en vertical, en 9/16, pour les réseaux sociaux n'a rien à voir avec des tournages JT !

Autre sujet : la « confusion des genres » dans les publications, dans lesquelles il est souvent difficile de distinguer un article d'actu d'une promo. *« Cela va changer »* nous a dit la direction : ces articles « partenariats » ne seront plus présents, désormais, dans le fil d'actualité.

Enfin, il a été redit qu'il est dans les attributions des CEN de modifier le titre d'un article, afin d'en améliorer le référencement. Une réunion pour évoquer les pratiques des UTS et des UTN est prévue le 29 janvier prochain !

---> *Ci-joint le compte rendu de la commission antennes numériques et linéaires*

Compte-rendu du CSE Central des 11-13 et 17 décembre 2024

Cyclone Chido à Mayotte

Ce sujet imprévu s'est invité en début de CSE central, concernant les impacts, les problèmes d'hébergement d'urgence, mais aussi la nécessité de mettre en place un émetteur FM temporaire, alors que nous sommes un opérateur d'importance vitale.

Situation générale de l'entreprise

Il a été question de budget (avec une enveloppe revue à la baisse). Les élus ont salué le vote de la loi organique venant d'être votée, protégeant de la budgétisation (mais pas des baisses budgétaires). Les élus sont revenus aussi sur le droit d'alerte économique voté en octobre : la situation reste très indécise sur les impacts par rapport aux coupes budgétaires, à l'emploi, aux investissements et aux conditions de travail. Il a été rappelé que la direction avait précisé qu'elle ne souhaitait pas remettre en cause l'accord collectif en 2025.

Un sujet important a été celui du recours important à la prestation et le projet de suppression des cars de Marseille et Rennes (en évoquant les problèmes d'accès dans les zones ZFE, alors que les camions sont " vieillissants et polluants".

Pour les élus, une modification de l'ordre de 30 000€ était possible, et c'est le choix que les concurrents ont effectué ! Il a été également été précisé que l'UM 3 (régie fly sans personnel affecté) était très sous utilisée : l'an dernier que sur les JO et sur le festival de Cannes ! Pour un investissement de 5 millions !

Plan de charge de la Fabrique

On retient que la post prod est en baisse de 5%, car le Réseau y a moins recours du fait de la mutualisation et du volume d'activité.

Outre Mer

Nous retenons l'idée de la création d'une brigade de journalistes et de techniciens, prêts à partir quand il y aura besoin de renforts (comme en Nouvelle Calédonie et à Mayotte).

Gouvernance du Réseau France 3

Il est établi que les décisions stratégiques se prennent désormais ailleurs qu'au sein de la direction du Réseau. Il est précisé aussi que les demandes d'économies (et les notifications budgétaires) fixées aux directions régionales devront être communiquées aux représentants de proximité.

Mutuelle

Plutôt que d'envisager une hausse des cotisations, pour préserver l'équilibre du régime, la direction a décidé unilatéralement de baisser le niveau de remboursement. Le plafond du dentaire hors nomenclature passe notamment de 2000 à 1200€.

Plan de développement des compétences

Les formations à la conduite de projets restent des « parents pauvres » du plan, ce qui est assez incompréhensible.

Bilan social

L'âge moyen à France TV est de 49,5 ans.

Au delà de 50 ans, il y a un déséquilibre hommes / femmes en faveur des hommes.

L'âge médian est, quant à lui, de 51 ans.

Les taux d'emploi de travailleurs handicapés sont bons : 6,92% dans le groupe, et même 7,60% dans l'entreprise (hors filiales).

Concernant l'absentéisme, les données transmises ne sont pas suffisantes : il y a besoin de les croiser avec d'autres éléments pour pouvoir tirer des conclusions.

Compte-rendu de la CSSCT du 28 & 29 novembre 2024

L'objectif de la dernière réunion de la CSSCT portait sur les enquêtes paritaires sur les accidents du travail. Il est clair que l'harmonisation des méthodes d'enquête est essentielle pour améliorer la prévention et la sécurité au sein de l'entreprise. Une demande récurrente depuis longtemps par les élus de la CSSCT Réseau. Nous espérons que la présentation de la méthode finalisée en CSE Central en février apportera des éclaircissements et facilitera le travail des enquêteurs.

Plan de développement des compétences (PDC) 2025

Premier constat, le budget du Plan de Développement des Compétences 2025 au niveau de France 3, de 2 639 731€, est en baisse de 7% par rapport au budget prévisionnel de 2024. Une baisse déplorée par les élus à un moment où l'entreprise se transforme, et où les salariés ont donc besoin d'être accompagnés.

Pour France 3, ce plan se développe sur 7 axes principaux : innovation et technologie (54% du budget, et 3 formations liées à l'Intelligence artificielle), information, programme et numérique (25% du budget), management et compétences transverses (8%), prévention des risques (9%) et enfin gestion de l'entreprise (4%). La question des formations sur l'Intelligence Artificielle a évidemment interpellé les élus, puisque le débat sur l'IA et son utilisation au sein de l'entreprise n'a pas encore eu lieu. A suivre donc ... A suivre aussi les nouveaux métiers négociés, techniciens de plateau et chefs de projet numérique, fonctions qui ont et vont rapidement être proposés à quelques salariés de l'entreprise.

Pour la Fabrique, le budget 2025 du PDC est de 123 635€ et se décline autour de 4 thématiques : technologie et innovation, prévention des risques et management et développement personnel. La problématique majeure de ce PDC est l'absence de prise en compte du non renouvellement des 2 cars Benjamin, et des conséquences que cela aurait sur les salariés qui y travaillaient.

---> *Ci-joint le compte rendu Plan Développement des Compétences*

Analyse de l'emploi au 30 septembre 2024

Au niveau de l'emploi, les effectifs augmentent ! Au 30 septembre 2024, les antennes du réseau comptaient 2697 salariés permanents présents (dont 252 à temps partiel) contre 2646 en septembre 2023. Sous CDI, on peut d'ailleurs noter 54 départs pour 85 recrutements depuis janvier 2024. Cela n'empêche pas une augmentation des heures supplémentaires payées de 31% et des heures supplémentaires récupérées de 21% par rapport à 2023 ... Une augmentation qui serait liée au déploiement du NRCS, aux élections et aux JO.

A la Fabrique, inversement, les effectifs se réduisent … Au 30 juin 2024, 296 salariés sont rattachés au réseau, contre 310 en juin 2023. Certains seraient passés au siège ... mais aucun document ni aucun chiffre précis ne permet de tracer précisément et objectivement l'évolution de l'emploi à la Fabrique, une situation que les élus déplorent. Quoi qu'il arrive, l'emploi en ETP de la Fabrique continue à s'appuyer sur un volume important de contrats à durée déterminée.

---> *Ci-joint le compte rendu situation de l'emploi au 30 septembre 2024*

Halte à la mal / sous-traitance pour les maquilleuses !

Il y a 4 ans, la question de la sous-traitance du maquillage (un métier pourtant répertorié dans l'accord d'entreprise et convention de la branche télédiffusion) revenait sur la table. Pourquoi ? Car la direction s'était rendu compte qu'elle ne respectait pas les règles de la commande publique par rapport aux achats. Un « compromis » avait alors été trouvé : limitation de la sollicitation à de la sous-traitance aux seuls endroits où il n'y a pas de CDI ou CDDU.

Bis Repetita.

En septembre 2025, l'appel d'offres doit être renouvelé pour les prestations de maquillage.

Au vu du document incomplet d'état des lieux donné au CSE, nous nous apercevons que la direction ne respecte pas ses engagements. Pire, elle ne se cache pas pour annoncer que sa politique pour ce métier sera l'externalisation. Le calcul est vite fait : une CDI il faut la payer 7h/jour contre 2 X2 h pour un prestataire !

Alors que les maquilleuses travaillent 7/7, 365 jours par an ! Une activité donc régulière et permanente. Nous rappelons à la direction qu'un contrat de prestation externe ne doit pas s'apparenter à un CDI masqué !

Point d'étape sur la mise en place du pool des équipes légères à Rennes

Pour rappel, le transfert de la Fabrique vers le Réseau est effectif depuis novembre dernier.

Le directeur en charge de l'activité est désormais le DR de Bretagne.

Il nous dit que *« tout n'est pas encore stabilisé, mais il y a cette impression que les choses s'améliorent ».*

Un séminaire des administrateurs de production s'est déroulé le 27 novembre.

Une autre réunion avec l'ensemble des personnels du service s'est déroulée le 7 janvier en présentiel à Rennes.

Le plan de charge 2025 est estimé à 614 jours.

Concernant les postes vacants, on en compte 2 à Marseille et 2 à Lyon. Où en est-on ? Un poste d'OPS à Marseille vient d'être pourvu. Des entretiens sont en cours pour un poste d'OPV qui sera basé à Rennes. Suivra ensuite un autre poste d'OPS à Rennes.

Sur le dernier poste vacant, il n'y a pas assez de recul aujourd'hui pour savoir où le baser : la décision n'est pas encore prise. Il est rappelé que « s'il n'y a pas de risque de sous activité à Rennes, sur les autres sites, ce n'est pas encore sûr ! ».

Les élus ont alerté par rapport au risque d'isolement et celui lié aux déplacements.

Enfin, des questions ont été posées par rapport au transfert du matériel de la Fabrique vers le Réseau : la direction a répondu que c'était toujours en cours, et que, dans l'attente, du matériel était loué en cas de besoin.

Autre sujet sur lequel il va falloir revenir : les « passerelles » promises, notamment vers la fiction !

Point sur l'évolution du projet immobilier de Rennes

A l'ordre du jour de ce CSE, une nouvelle étape sur l'évolution du bâtiment de Rennes.

L'une des questions du moment est la recherche d'une solution pour recréer une agora, alors que l'ancienne est vouée à la disparition avec l'arrivée de Radio France.

Autre question du moment : l'aménagement de la cafétéria au 5ème étage !

Point sur les BIP et les Locales

On compte aujourd'hui 69 BIP et 18 sites pour les éditions locales (sachant qu'il y a 2 autres éditions locales qui, elles, ne sont pas sur des sites excentrés).

Un seul BIP est en propriété : celui de Gap.

Pour la moitié des BIP, les baux sont arrivés à expiration, et se poursuivent en « tacite reconduction ».

Pas d'ambiguïté pour l'avenir : on nous dit que *« c'est l'existence de notre mission de proximité de garder ce maillage territorial…et de ne pas y renoncer »*. Il n'y a donc pas de stratégie consistant à rapatrier les effectifs dans les BRI.

La direction a rappelé notamment sa position par rapport au BIP de Mende.

Toutefois, pour les élus, il y a globalement une certaine disparité concernant l'occupation des différents BIP … et que la réalité de notre couverture éditoriale est un sujet ! Nous y reviendrons.

Vie du CSE

- Désignation d'une RP titulaire Sandrine Gadet à l'antenne de Pays de la Loire en remplacement d'Alexandra Boulay-Dupé, démissionnaire.
- Désignation d'une RP titulaire Bérangère Dunglas à l'antenne de Rouen en remplacement d' Hervé Colosio, démissionnaire.

Compte-rendu de la commission des ASC du 8 janvier 2025

- La commission des voyages avec des projets pour 2026 : Canada, Mexique et Florence (Italie).
- Les forfaits de ski : la restriction mensuelle est levée mais la composition familiale demeure dans le respect du plafond de l'enveloppe de 200 € annuels.

Attention, une seule campagne pour les chèques cultures et les ANCV.

Les salariés pourront commander 2 chéquiers en une seule fois courant mars. Une communication sera faite aux salariés pour les informer de ce nouveau calendrier et affiché dans toutes les antennes.

---> *Ci-joint le compte rendu des ASC*

Retour au Réseau pour les ASC de Vendargues

Les élus sont informés, enfin ! du retour des salariés de Vendargues dans les ASC du Réseau. En effet, pour d'obscures raisons juridiques et financières, le Siège avait décidé en novembre dernier de se séparer de cette population de peur de voir ses caisses se vider. Cette décision s'appliquant au 1er janvier ! Dans l'urgence et grâce à un travail important de l'assistante sur place, il n'y a pas eu de rupture des prestations pour les salariés de France Télévisions. Le cas des salariés de Vendargues sous contrat France Télévisions Studio est encore en cours de réflexion.

Décision des élus concernant une aide solidaire exceptionnelle du CSE aux salariés de Mayotte la 1ère

Le secrétaire du CSE Central de France Télévisions a été sollicité par les élus de Mayotte la 1ère pour une aide financière.
Si nos CSE et CE veulent contribuer à cette aide, plusieurs solutions sont possibles.

Passer par l'outil du secours exceptionnel, cela nécessite une instruction sociale, et cette aide devra être plafonnée à 900 €.

Une autre solution possible est de verser des dons à une ou des associations humanitaires sur le budget des ASC s'il est excédentaire (dans la limite de 10 % de l'excédent).

Dernière solution, prélever sur les subventions des ASC versées par la direction aux différents CSE mais cela passe par un accord d'entreprise.

Prochain CSE du Réseau prévu les 19 et 20 février

Vos élus CSE • réseau : Titulaires : Grégory HEN - Laurence ROMET - Bruno DEMANGE - Claude FALLAS - Teddy CARUEL - Emeline DROXLER • **Représentant Syndical :** Sébastien LEBAILLY